

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 13/01/2023

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 06/01/2023

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 28

Quorum atteint

Présents (21) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Patricia BELKADI
- Norbert ISERN
- Yoann AGATI
- Geneviève SOLACROUP
- Anne MACIAS
- Marc OLIVIER
- Anne GACHON
- Gautier VIDAL
- Emilie BRIGNARD
- Céline DUCOUDRAY
- Flavien MERCADIER
- Patrick MOREAU
- Anne-Marie DELOBEL
- Julien SAVARD
- Jean-Pierre CAMBON

- Pascal PANTHENE
- Jean-Luc DELAGNES
- Serge PRIVAT

Absents représentés (7) :

- Eddy GOMMERET : pouvoir à Norbert ISERN
- Karine TURLAIS : pouvoir à Patricia BELKADI
- Roseline TERME : pouvoir à Marie-Line GIBERT
- Paul MARTINEZ : pouvoir à Olivier DELMAS
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS
- Pascale GRIPON : pouvoir à Gautier VIDAL
- Marion LIGIER : pouvoir à Julien SAVARD

Absents (1) :

- Ariane CHAZERAND-AZOULAY

Auxiliaire : Alexis DARRAS (DGS)

Secrétaire de séance : Patricia BELKADI

DELIBERATION D2023-04 – OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2023

Vu article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.


L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. [...] Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. [...] »

Considérant en effet qu'il convient d'être en capacité d'honorer les dépenses urgentes et de respecter la continuité des paiements entre le 1^{er} janvier 2023 et le vote du budget, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'une ouverture de crédits aux chapitres d'investissement suivants, dans la limite réglementaire du quart des crédits ouverts au budget 2022 :

Chapitre	Crédits votés au BP 2022	Crédits votés DM 2022	Total budget 2022	Autorisations sollicitées
20 - Immobilisations incorporelles	570 619,00 €	0 €	570 619,00 €	142 654,75 €
204 - Subventions d'équipement versées	60 586,00 €	0 €	60 586,00 €	15 146,50 €
21 - Immobilisations incorporelles	1 096 716,00 €	-297 796,00 €	798 920,00 €	199 730 €
TOTAL	1 727 921,00 €	-297 796,00 €	1 430 125,00 €	357 531,€

Envoyé en préfecture le 18/01/2023

Reçu en préfecture le 18/01/2023

Publié le 18/01/2023 

ID : 034-213400880-20230113-D2023_04_B-DE

Les dépenses seront inscrites au budget 2023.

LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.

18 JAN. 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,


William ARS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.